

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers votants : 32

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre à dix-neuf heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 24 septembre 2026

Étaient présents : M. Raphaël LANTERI, Maire
M. Adnan ARIF, M. Alexis AUVRAY, M. David BEDIN,
Mme Safiye BILIC, M. Yves BLANCHARD, M. Razali BOULTAME, M. Jean-Clovis BOUTEILLÉ, Mme Simone DUFAYET, Mme Natacha EUSEBE, Mme Patricia FIDI, Mme Jacqueline FRASCA, M. Jean-Jacques FREJAVILLE, M. Benjamin GABIRON, Mme Patricia JOSÉ, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Bruno LE CUNFF, M. Guillaume MERLET, M. Antoine MIGALE, M. Florent NGUYEN, M. Cédric PIROT, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, Mme Régine WATERLOT, M. Farid WERCK-HACHANI, Mme Atef ZGHAL

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme CALABRE donne procuration à M.SAINTE-CROIX
Mme YOUSSEF donne procuration à M.LANTERI
Mme MASKEEN donne procuration à M.WERCK-HACHANI
Mme PERREGAUX donne procuration à M. BEDIN
Mme JASON donne procuration à Mme WATERLOT
M.CONSTANTIN donne procuration à Mme JOSÉ

Conseillers municipaux absents

Mme FAUCON n'a pas donné procuration.

**Monsieur Jean-Clovis BOUTEILLÉ est désigné
secrétaire de séance.**

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20260930-5-2-09-2026-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de réception préfecture : 06/10/2026

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 5.2/09/2026

NOMENCLATURE ACTES : 4.1.2 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal,

VU l'article L.313-1 du code général de la fonction publique relatif à la compétence de l'organe délibérant pour créer les emplois,

VU la délibération 3.1/12/2025 du 3 décembre 2025 portant modification du tableau des effectifs,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application du Code Général de la Fonction Publique,

VU le tableau des effectifs budgétaires,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs en fonction de l'état du personnel présent, des mouvements de personnels, des évolutions de carrière des agents, ainsi que des changements d'organisation intervenus au sein des services,

CONSIDERANT que cette actualisation intègre notamment la régularisation de quatre emplois désormais occupés en CDI à l'école de musique, qui ne figuraient pas au tableau des effectifs permanents,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE À LA MAJORITE

(2 contre : Mme Frasca et M. Le Cunff / 2 abstentions : Mme José et M.Constantin)

ARTICLE 1 : DE CREER les emplois à temps complet suivants au tableau des effectifs :

- 1 Attaché
- 1 Rédacteur Principal de 1^{ère} CL
- 1 Rédacteur Principal de 2^{ème} CL
- 1 Adjoint administratif principal de 1^{ère} CL
- 1 Ingénieur
- 1 Adjoint techniques principal de 1^{ère} CL
- 1 ATSEM principal 1^{ère} CL
- 2 Adjoints du patrimoine principal de 2^{ème} CL
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} CL
- 4 Enseignants artistiques
- 2 Gardiens-Brigadiers
- 1 Adjoint d'animation principal de 2^{ème} CL

ARTICLE 2 : DE SUPPRIMER les emplois à temps complet suivants au tableau des effectifs :

- 2 Rédacteurs
- 1 Adjoint administratif
- 1 Technicien Principal de 1^{ère} CL
- 1 Adjoint technique principal de 2^{ème} CL
- 1 ATSEM principal 2^{ème} CL
- 1 Directeur de l'école de Musique
- 1 Assistant de Conservation principal de 1^{ère} CL
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} CL
- 2 Brigadiers-Chefs Principal
- 1 Adjoint d'animation principal de 1^{ère} CL
- 1 Adjoint d'animation

ARTICLE 3 : D'ADOPTER le tableau des effectifs tel qu'il figure en annexe de la présente délibération avec une date d'effet au 1^{er} octobre 2026.

ARTICLE 4 : Ces postes seront inscrits au chapitre 012 des budgets 2026 et suivants de la collectivité.

ARTICLE 5 : La présente délibération pourra être contestée dans un délai de deux mois, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir :

- par un recours gracieux, à adresser à Monsieur le Maire de Vauréal ;
- par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise ;
- par la saisine du Préfet du Val d'Oise, en application de l'article L.2131-8 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**



Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de publication en ligne :

.....0.6.OCT..2026.....

COMMUNE DE VAUREAL
TABLEAU DES EFFECTIFS 1er OCTOBRE 2026

Grades ou emplois	Catégorie	EFFECTIFS BUDGETAIRES OCTOBRE 2026	Effectifs pouvus	dont TNC
Collaborateur de cabinet	A	1	1	
Directeur Général des Services	A	1	1	
Directrice Générale Adjointe	A	1	0	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Directeur Territorial	A	1	1	
Attaché Principal	A	6	5	
Attaché	A	5	4	
Rédacteur Principal de 1er Classe	B	7	6	
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	5	5	
Rédacteur	B	11	8	
Adjoint Adm.Princ. de 1er classe	C	16	16	
Adjoint adm. Princ. de 2° classe	C	9	7	
Adjoint administratif Territorial	C	8.5	6.5	1
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		68.5	58.5	1
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur	A	1	1	
Technicien Principal de 1ère Classe	B	2	2	
Technicien Principal de 2ème Classe	B	2	2	
Technicien	B	1	0	
Agent maîtrise principal	C	6	4	
Agt maitrise	C	5	4	
Adjoint technique Principal de 1er Classe	C	11	9	
Adjoint technique Principal de 2eme Classe	C	21	19	4
Adjoint technique Territorial	C	40	38	19
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		89	79	23

Grades ou emplois	Catégorie	EFFECTIFS BUDGETAIRES OCTOBRE 2026	Effectifs pouvus	dont TNC
FILIERE SOCIALE				
Educateur de J.Enfants de classe exceptionnelle	A	1	1	
Educateur de J.Enfants	A	3	3	
Assistant Socio-Educatif Classe exceptionnelle	A	1	1	
ATSEM Principal de 1er classe	C	3	3	
ATSEM Principal 2° classe	C	31	29	1
TOTAL FILIERE SOCIALE		39	37	1

FILIERE MEDICO-SOCIALE				
Infirmière de soins généraux hors classe	A	1	1	
Infirmière de soins généraux	A	1	1	
Auxiliaire de puér. de Classe Normale	B	11	11	
TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE		13	13	0

FILIERE CULTURELLE				
Directeur de l'école municipal de musique	A	0	0	
Assistant de Conservation Principal de 1ère CI	B	1	1	
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère Classe	C	1	1	
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème Classe	C	5	5	
Adjoint du Patrimoine Territorial	C	2	2	
Assistant d'enseignement artistique Pr. 1ère CI	B	6	6	6
Assistant d'Enseignement artistique Pr. 2ème CI	B	0	0	
Enseignant Artistique en CDI	B	8	8	7
TOTAL FILIERE CULTURELLE		23	23	13

FILIERE POLICE MUNICIPALE				
Brigadier Chef Principal	C	3	2	
Gardien-Brigadier	C	3	0	
TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE		6	2	0

Grades ou emplois	Date de télétransmission : 06/10/2026 Date de réception préfecture : 06/10/2026		Effectifs pouvus	dont TNC
	Catégorie	EFFECTIFS BUDGETAIRES OCTOBRE 2026		
FILIERE ANIMATION				
Animateur Principal de 1ère Classe	B	1	1	
Animateur Principal de 2ème classe	B	2	1	
Animateur	B	9	7	
Adjoint d'animation Principal de 1ère Classe	C	2	2	
Adjoint d'animation Principal de 2ème Classe	C	12	12	
Adjoint d'animation Territorial	C	24	18	
TOTAL FILIERE ANIMATION		50	41	0
GRADES OU EMPLOIS NON CITES				
ASSISTANTES MATERNELLES	NC	10	3	

TOTAL	301.50	258.50
-------	--------	--------

Apprenti	4	3
C.A.E.	2	2